

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/03/2016

Réception par le Prefet : 22/03/2016

Publication : 24/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-2-9-1

Séance du vendredi 18 mars 2016

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,

VU la délibération du CD n° CG-2015-4-1-3 relatif à l'adoption du règlement financier

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Adopte les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,

- Autorise les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.

- Autorisations de Programme nouvelles : 70 000 €
- Crédits de paiement sur la section d'investissement: 1 340 206 €
- Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 1 876 500 €

- Déroge, dans le cadre de la subvention à allouer à la ville de MULHOUSE pour son projet de construction du gymnase de Bourtzwiller, aux modalités de versement telles que définies au règlement financier et précise que cette dernière fera l'objet d'un versement en deux acomptes annuels de 50% en 2016 et 2017,
- Donne délégation à la Commission permanente pour fixer le montant de cette subvention,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir :
 - la programmation des subventions d'investissement aux associations,
 - le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
 - l'aide aux clubs y compris ceux de haut niveau,
 - l'encouragement au sport.
- Abroge les dispositifs suivants :
 - l'octroi de bourses aux titulaires du BAFA ou BAFD dès 2016,
 - le soutien à l'USEP, dans le cadre de l'aide au sport scolaire, à compter du Budget 2017.
- Prend acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 8 octobre 2015 portant sur l'activité de l'année 2014, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité